Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De nouvelles orientations stratégiques pour l'informatique de l'Etat

L'informatique de l'Etat de Vaud passe d'une structure hétérogène à une structure coordonnée. Le rôle du service d'état-major informatique, la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) est renforcé. L'implication des politiques sera intensifiée par la création d'une commission permanente du Grand Conseil. Enfin, le Conseil d'Etat veut développer les collaborations avec l'extérieur; il crée un Comité d'orientation stratégique composé en priorité de personnalités externes à l'administration. Le bilan que dresse le Conseil d'Etat montre que l'administration dispose d'opportunités et d'atouts lui permettant d'envisager l'avenir de l'informatique avec optimisme.

Le meilleur réseau de télécommunications du canton, un système d'échange d'informations très développé (groupware), des outils performants pour gérer les statistiques, la géomatique, la police ou encore le registre foncier, tels sont les principaux points forts de l'informatique cantonale. Les sujet de préoccupations restent toutefois la vulnérabilité de certaines applications, dont la gestion des salaires et la perception des impôts, l'hétérogénéité des systèmes et des méthodes, ainsi que des lacunes en matière de sécurité.

Dans cette situation, l'administration dispose de bonnes opportunités. Les tâches qu'elle assume s'inscrivent dans des processus bien définis. L'évolution du marché est favorable en ce sens qu'elle permettra à l'administration de se concentrer sur l'intégration des systèmes; le développement de logiciels est en effet de plus en plus souvent assuré par de grands groupes qui peuvent en assumer les risques.

Tenant compte de ces facteurs, le Conseil d'Etat a décidé de faire évoluer la gestion de son système d'information d'une structure très hétérogène vers une structure coordonnée. Au coeur de cette coordination, il place la DPSI qui a pour mission principale d'harmoniser les solutions informatiques et d'unifier les infrastructures. Les relations entre les départements et les services seront réglées au sein d'un Comité de validation informatique. Le rôle du Centre informatique dans cette configuration sera précisé ces prochains mois.

Le Grand Conseil verra ses possibilités d'intervention sur l'informatique s'accroître. Dès

le début de la nouvelle législature, une commission permanente remplacera la commission spécialisée. Les autres administrations, les mondes académique et économique seront également associés à la démarche; des représentants de ces milieux seront invités à participer au Comité d'orientation stratégique pour l'informatique créé prochainement. Ce comité jouera un rôle d'échange d'informations et d'évaluation de scénarios techniques et méthodologiques et devrait susciter des collaborations avec l'extérieur. Les grands projets, comme la gestion des salaires, celle des impôts, ou encore l'informatique financière, bénéficieront donc de cette nouvelle base organisationnelle pour leur développement futur. En réponse à des motions et interpellations, le Conseil d'Etat précise comment il entend assurer le passage informatique de l'an 2000 qui touche principalement la gestion des salaires et des impôts et les dossiers des Hospices et de l'Ordre judiciaire. A fin février, le coût de ce passage est estimé à 6,3 mios fr. Concernant la sécurité, le gouvernement rappelle qu'il a pris des mesures importantes dès juin 1996 et dont l'aboutissement est agendé pour le milieu de cette année. Il a en outre ordonné l'étude et la planification de mesures complémentaires qui feront l'objet d'un rapport présenté au Grand Conseil au cours du deuxième semestre 1998.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mars 1998

MM. Charles Favre, chef du Département des finances tél. (021) 316 20 01 Francis Randin, directeur de la DPSI tél. (021) 316 25 77